

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

**2018 – 12 – 11 - OFFRE DE CONCOURS FINANCIER DE LA SOCIÉTÉ BEYNEL ET FILS
POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ALLÉE MARC COMBECAVE**

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY , Annie DUROUX (arrivée à 18h43), Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE (arrivée à 18h43), Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN (arrivée à 19h00), Tony LOURENÇO, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Sylviane STOME, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION

Patrick MALVAËS donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Ludovic DUCOURAU donne procuration à David DELIGEY

Mireille MAZURIER donne procuration à Élisabeth REZER-SANDILLON

Maxime KHELOUFI donne procuration à François-Xavier RAHIER

Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ

Michelle LOUSSOUARN donne procuration à Evelyne DONZEAUD

Claude RAULIN donne procuration à Xavier PARIS

ABSENT

Jacques CHAUVET

François-Xavier RAHIER a été nommé secrétaire de séance

La Société BEYNEL ET FILS qui exploite l'ensemble commercial HYPER U situé sur le centre commercial GRAND LARGE, à proximité immédiate de l'autoroute A 660, a pris connaissance des projets d'amélioration de la desserte du bassin d'Arcachon par l'axe A660/RN250.

Ces travaux vont entraîner d'importantes perturbations sur les flux routiers, et une congestion de la RD 650 E3 (avenue de Césarée), axe d'accès principal au centre commercial Grand Large.

Dans ce contexte, la société BEYNEL ET FILS craint que durant les travaux, les aménagements réalisés rendent plus difficiles la circulation en véhicule automobile aux abords du site et génèrent un engorgement des accès aux abords de l'A 660.

Aussi, afin d'améliorer la desserte du centre commercial et de fluidifier la circulation du secteur, la société BEYNEL ET FILS a proposé à la ville de Gujan-Mestras de procéder à un aménagement de l'Allée Marc Combecave afin d'offrir une desserte supplémentaire du centre commercial durant cette phase de travaux.

Sur cette base, les services de la ville ont imaginé une solution de prolongation de l'allée Marc Combecave par une voie à sens unique, qui permet d'offrir un accès tout en limitant le flux et les nuisances pour les riverains.

Le projet prévoit également la réfection et la requalification des voiries ceinturant le centre commercial (partie déjà aménagée de l'Allée Marc Combecave, située à l'Ouest, et voie située au Nord). Cette réfection et cette requalification permettront de faciliter la circulation des véhicules venant de la route du Lac de la Magdeleine, de réguler la circulation des véhicules de livraison tout en améliorant l'accès de la sécurité incendie.

La société BEYNEL ET FILS a alors proposé unilatéralement à la Commune de participer financièrement à la réalisation de ces aménagements. Dans la mesure où ces derniers ne sont pas liés à la délivrance d'une autorisation d'urbanisme, la société BEYNEL ET FILS a proposé de verser une participation à la réalisation de ces travaux sous la forme d'une offre de concours.

Compte tenu de l'intérêt que présente ce projet au titre de l'aménagement du territoire et de la sécurité routière, la Commune a accepté de le réaliser sous sa propre maîtrise d'ouvrage.

Le programme Hors Taxe de l'ensemble de ces travaux s'élève à 620 000 €.

Ces travaux pourraient être réalisés au premier semestre 2019.

Un projet de convention est joint à la présente délibération.

Aussi, il vous est proposé :

- d'accepter l'offre de concours présentée par la Société BEYNEL ET FILS ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que les actes ou pièces relatives à la présente délibération ;
- d'engager les travaux correspondants.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras



Affiché le..20..décembre..2018.
GUJAN-MESTRAS le..20..décembre 2018